

Éthiopie : situation des femmes seules

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 16 septembre 2022

Impressum

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

E-mail : info@osar.ch

Internet : www.osar.ch

CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en français et en allemand

COPYRIGHT

© 2022 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

Sommaire

1	Introduction	4
2	Situation des femmes en Éthiopie	4
2.1	Violence domestique et discrimination	4
2.2	Violence sexuelle et sexiste dans le cadre du conflit au Tigré	5
2.3	Accès limité à l'éducation et à l'emploi	6
3	Situation des femmes seules en Éthiopie	7
3.1	Situation économique des femmes seules en milieu rural	7
4	Sources:	8

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Les questions suivantes sont tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR :

1. Quelle est la situation des femmes seules en Éthiopie ?
2. Une femme seule avec un bébé né hors mariage rencontre-t-elle des difficultés supplémentaires ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Éthiopie depuis plusieurs années.¹ Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des experts externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 Situation des femmes en Éthiopie

2.1 Violence domestique et discrimination

Violence physique envers les femmes : un problème omniprésent. Les lois qui devraient protéger les femmes contre la violence de genre ne sont souvent pas appliquées. Le *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) explique que les femmes en Éthiopie sont victimes de violence fondée sur le genre, notamment de violence domestique et de viol conjugal (CEDAW, 14 mars 2019). Pour le *Département d'État américain* (USDOS), cette violence constitue un problème social omniprésent. La violence domestique est illégale, mais l'application de la loi par le gouvernement est, selon USDOS, incohérente. Le viol est puni de cinq à 20 années de prison, mais le gouvernement n'applique pas pleinement la loi. Celle-ci ne traite, par ailleurs, pas expressément du viol conjugal. Même si le harcèlement sexuel contre les femmes est criminalisé, ce problème est répandu, la loi n'étant pas vraiment appliquée (USDOS, 12 avril 2022). Pour *Freedom House* également, l'application des lois qui en principe protègent les femmes contre la violence est incohérente. Ces affaires sont régulièrement bloquées devant les tribunaux (*Freedom House*, 24 février 2022). Le CEDAW note aussi de nouvelles formes de violence envers les femmes, telles que les agressions à l'acide et le viol collectif (CEDAW, 14 mars 2019). En 2018, une étude universitaire, citée par *Freedom House*, a conclu que près de la moitié des femmes éthiopiennes deviennent victimes de violences sexistes au cours de leur vie (*Freedom House*, 4 février 2019). La Ministre des femmes et de l'enfance, citée par *The Independent*, reconnaît que cette violence brime les femmes et les filles et les empêche de contribuer aux aspirations du pays (*The Independent*, 7 janvier 2019).

Des expressions populaires misogynes traduisent une culture patriarcale profondément sexiste. Comme le rapporte *Al-Jazeera*, il y a en Éthiopie un grand nombre d'expressions sexistes et déshumanisantes, ouvertement et largement utilisées (*Al-Jazeera*, 19 octobre 2018). *The Independent* voit dans ces proverbes populaires un signe clair que le

¹ www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine

sexisme est profondément ancré dans la société éthiopienne. Certaines expressions découragent les femmes de se trouver dans l'espace public sans être accompagnées par un homme (*The Independent*, 7 janvier 2019). *Al-Jazeera* ajoute qu'une étude scientifique sur la représentation de la femme dans ces expressions populaires en langue amharique et oromo dépeint une culture malsaine qui jette sur les femmes un regard dégradant et déshumanisant. La tradition patriarcale et les normes masculines ont pour conséquence de subordonner les femmes aux hommes en réaffirmant constamment les privilèges masculins. En effet, tout le paysage cognitif, émotionnel et linguistique est imprégné de mots, d'idées et de perceptions qui déprécient, déshumanisent et marginalisent les femmes tout en présentant les hommes comme capables, compétents, crédibles, informés et faisant autorité (*Al-Jazeera*, 19 octobre 2018).

Des changements politiques qui pourraient ne pas suffire à réduire la discrimination des femmes dans la société. Comme le souligne *The Independent*, le nouveau Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a nommé autant de ministres hommes que femmes dans son cabinet. La présidente d'Éthiopie (un rôle davantage protocolaire) est une femme. Une femme est également à la tête de la Cour suprême. C'est une première dans l'histoire du pays (*The Independent*, 7 janvier 2019). Toutefois, nuance *The Independent*, cela n'empêche pas certain-e-s de craindre que ces changements ne suffiront pas à améliorer la condition des femmes dans le pays, tant les préjugés, le harcèlement et la violence envers elles y sont profondément ancrés (*The Independent*, 7 janvier 2019). USDOS notamment soutient que la discrimination envers les femmes est répandue et que le phénomène est encore plus marqué dans les zones rurales où vit 80 pourcents de la population (USDOS, 12 avril 2022).

2.2 Violence sexuelle et sexiste dans le cadre du conflit au Tigré

Violences sexuelles et sexistes généralisées dans la région du Tigré. Utilisation du viol comme arme de guerre et pour terroriser et « purifier » les femmes et filles tigréennes. Les régions de l'Afar et de l'Amhara également touchées. Dans un rapport publié en août 2021, *Amnesty International* (AI) indiquait que les forces de sécurité éthiopiennes et leurs alliés, notamment des forces régulières érythréennes, des forces spéciales amhara et de la milice amhara Fano étaient responsables de viols généralisés contre des femmes et des filles d'origine tigréenne. Ces violences se sont accompagnées de graves abus tels que des passages à tabac, des menaces de mort et des insultes à caractère ethnique. Dans son rapport, AI a recensé 1 288 cas de violences sexuelles qui ont eu lieu entre février et avril 2021 (AI, août 2021). USDOS confirme que de nombreux rapports indiquent que les parties au conflit dans la partie nord du pays se sont livrées à des violences sexuelles et sexistes généralisées (USDOS, 12 avril 2022). Selon l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile* (AUEA), qui cite diverses sources, le viol, y compris le viol collectif, a été utilisé comme arme de guerre contre la population ethnique tigréenne, notamment par les forces militaires éthiopiennes et ses alliés comme les forces érythréennes, les forces spéciales amhara et les milices Fano. Ces viols s'accompagnaient d'humiliations à caractère ethnique, certaines victimes étant menacées de « purification » de leur lignée (AUEA, 8 avril 2022). Citant un rapport conjoint de la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC) et du Bureau du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), le *Global Protection Cluster* (GPC) rapporte que les femmes et filles au Tigré ont subi des viols, des viols collectifs et la transmission

intentionnelle du VIH, commis par toutes les parties impliquées dans le conflit. Dans certains cas, des proches auraient été forcés d'être témoins des abus sexuels. Le GPC indique que la violence sexuelle liée au conflit a aussi été rapportée dans les régions adjacentes d'Afar et d'Amhara également touchées par les combats (GPC, juin 2022). Pour USDOS, l'impunité reste un problème majeur. Les procureurs militaires ont inculpé 25 soldats pour avoir commis des actes de violence sexuelle, mais qu'à la fin de l'année 2021, seuls trois soldats avaient été condamnés (USDOS, 12 avril 2022).

2.3 Accès limité à l'éducation et à l'emploi

Accès à l'éducation restreint pour les filles et les femmes. Selon la *Bertelsmann Stiftung*, les femmes restent largement discriminées en termes d'accès à l'éducation, mais aussi aux soins de santé (*Bertelsmann Stiftung*, 23 février 2022). *Freedom House* soutient également que les femmes sont victimes de discrimination dans l'éducation (*Freedom House*, 24 février 2022).

Accès des femmes à l'emploi problématique : discrimination à l'embauche, rétribution inégale, absence de protection adéquate des travailleuses dans le secteur informel. L'accès des femmes à l'emploi est problématique, rapporte USDOS. En effet, les femmes ont moins d'opportunités d'exercer une activité professionnelle (USDOS, 12 avril 2022). Le *Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies*, relève que – selon plusieurs organisations de la société civile – une forme de discrimination des femmes à l'embauche prévaut sur la base de leur état civil ou de leur état de grossesse (UN HRC, 4 mars 2019). La *Bertelsmann Stiftung* relève que le taux officiel de participation des femmes au marché du travail, qui se situe à 46,5 pourcents, n'a presque pas progressé en dix ans. Par ailleurs, citant des chiffres du *Gender Innovation Lab* de la Banque Mondiale, cette source indique que les femmes ont des revenus salariaux inférieurs de 44 pourcents à celui des hommes et un chiffre d'affaires qui est lui inférieur de 79 pourcents (*Bertelsmann Stiftung*, 23 février 2022). USDOS note aussi que la rétribution du travail des femmes est inférieure à celui des hommes pour un travail égal (USDOS, 12 avril 2022). Le CEDAW relève lui aussi que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans le secteur privé est préoccupant. En outre, il ajoute que la proportion de femmes travaillant dans le secteur informel est importante et que ces dernières ne bénéficient ni de protection sociale, ni de protection de leurs droits. L'absence de protection adéquate pour les travailleuses domestiques rend ces dernières particulièrement vulnérables face aux abus et à l'exploitation (CEDAW, 14 mars 2019).

Liberté économique des femmes limitée, accès restreint aux services financiers. Selon USDOS, outre l'accès à une activité lucrative, l'accès des femmes à un emprunt bancaire ainsi que leur opportunité de posséder ou de gérer un commerce est limité par leur niveau inférieur d'éducation ainsi que par les us et coutumes traditionnels (USDOS, 13 mars 2019). Le CEDAW constate que, malgré une stratégie nationale de promotion et d'autonomisation des femmes, le nombre de femmes bénéficiant de services de microcrédit et de prêts est faible. Le CEDAW déplore la paupérisation des femmes dans les zones rurales et relève que la procédure d'établissement des certificats fonciers aux noms des deux époux n'est pas suffisamment étendue pour permettre l'indépendance économique des femmes (CEDAW, 14 mars 2019). Selon USDOS, les lois permettent en principe aux femmes d'accéder aux terres publiques et aux veuves d'hériter des biens communs acquis pendant le mariage, mais ces dispositions légales sont appliquées de manière inégales (USDOS, 12 avril 2022).

3 Situation des femmes seules en Éthiopie

Les femmes seules en milieu urbain sont négativement perçues ce qui les conduit parfois à s'isoler de la société. Une recherche a mis en avant le fait que les femmes non-mariées en milieu urbain sont stigmatisées et qu'il est vu comme anormal le fait qu'une femme en âge de se marier soit seule. Elles sont négativement perçues par la société et il est de croyance générale qu'un « caractère immature et égocentrique » est la raison de leur célibat, ce qui a pour conséquence, soutient l'étude, que les femmes seules ont tendance à s'isoler du reste de la société (*Tadesse Selamawit*, juillet 2018).

Les ménages dirigés par les femmes dans la région du Tigré, affecté par le conflit, sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et plus exposés aux violences, à l'exploitation ou au mariage précoce. Selon le *Global Protection Cluster* (GPC), dans le contexte du conflit dans la région du Tigré, les femmes déplacées seules à la tête d'un ménage (*female headed households*) sont plus vulnérables au manque de nourriture et d'argent et n'ont parfois d'autres options que de vendre leurs corps pour survivre. Elles sont également plus exposées aux violences liées au sexe, à l'exploitation et aux mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le travail sexuel ou le mariage précoce (GPC, juin 2022). Le *Programme alimentaire mondiale* (PAM) qui indiquait en janvier 2022 que 83 pourcents des ménages dans la région du Tigré, soit 4,6 millions de personnes, étaient en situation d'insécurité alimentaire, soulignait également qu'une proportion plus élevée de ménages gérés par des femmes étaient en situation d'insécurité alimentaire par rapport aux ménages gérés par des hommes. Cela était notamment dû aux capacités économiques plus limitées des femmes et au fait que ces ménages avaient une plus grande dépendance à l'égard de sources de nourriture et de revenus moins fiables (PAM), janvier 2022).

Avoir un enfant hors-mariage est considéré par la société éthiopienne comme inacceptable. Selon, la *Commission de l'immigration et du statut de réfugiés au Canada* (CISR), qui cite une représentante de l'Organisation internationale pour les migrations, avoir un bébé hors mariage est inacceptable et tabou en Éthiopie. La société est extrêmement conservatrice et considère les femmes qui ont des enfants hors mariage comme des travailleuses du sexe. CISR cite également le cas d'une jeune fille de 17 ans, célibataire et qui est tombée enceinte et qui a été expulsée du domicile familial par ses parents (CISR, 10 juillet 2016).

3.1 Situation économique des femmes seules en milieu rural

Les femmes seules subissent le poids des traditions favorables aux hommes. Un article paru sur le site de l'*Arctic University of Norway*, soutient que les chances de réussite des femmes seules dans les zones rurales d'Éthiopie sont en grande partie dépendantes du contexte social environnant. En effet, les traditions sont plus fortes que les lois modernes contre la discrimination des femmes que connaît l'Éthiopie. Dans les zones rurales surtout, où les traditions sont très implantées et difficiles à changer, les coutumes règlent la vie des habitant-e-s et sont favorables aux hommes. Ainsi, une femme seule a trois options, avance l'article: confier ses enfants à sa belle-famille (dans le cas d'une femme veuve ou divorcée), emmener ses enfants et quitter la communauté ou alors décider de rester et de lutter pour son foyer (*The Arctic University of Norway*, 24 février 2014). Une étude parue dans l'*International Journal*

of *Gender and Women's Studies* avance que les droits d'accès à la terre des femmes, qu'elles soient femmes veuves, divorcées, célibataires/non-mariées, dans les zones rurales dépend de la pratique de la communauté dans laquelle elles se trouvent (*Tura Hussein Ahmed*, juin 2014).

Dans les zones rurales surtout, les ménages gérés par des femmes seules sont plus pauvres. Ceci principalement en raison de leur manque de ressources pour mener à bien les activités d'agriculture et d'élevage. Dans les zones rurales, les ménages gérés par des femmes seules manquent de force de travail masculine pour l'agriculture et l'élevage, selon une étude. Avec l'expansion de l'agriculture, les foyers doivent se résoudre à ne pratiquer que l'élevage ou que l'agriculture. En raison du manque de force de travail, les foyers gérés par des femmes seules ne peuvent qu'avoir recours aux outils manuels pour l'agriculture alors que les autres foyers (ceux où il y a aussi des hommes) ont la capacité de recourir à la force des bêtes pour cultiver la terre. Les foyers féminins sont alors dans une situation d'insécurité alimentaire persistante (*Debsu Dejene N.*, mars 2009). Une autre étude le souligne également : les foyers gérés par des femmes seules sont pauvrement dotés en ressources. En effet, s'ils ont bien accès à la terre, les ressources essentielles à sa culture – telles que la force de travail masculine, les bœufs, ou encore le capital leur font en revanche défaut (*Mossa Endris Ahmed*, 2013). Une troisième étude avance que le revenu annuel moyen tiré des produits agricoles varie en fonction de l'état civil (*Tura Hussein Ahmed*, juin 2014).

4 Sources:

Al Jazeera, 19 octobre 2018 :

« In Ethiopia, there are a significant number of widely and openly used sexist and dehumanizing expressions that illustrate the place of women in Ethiopian society.

Recent scholarly work that reviewed the representation of woman in Afaar Oromo and Amharic aphorisms, two of the most widely spoken languages in Ethiopia, depict a shocking portrait of a deeply rotten culture that casts women in a degrading and dehumanizing light. [...]

The patriarchal tradition that establishes the basic background narrative about the place of women in society and the incorrigibly masculine standards that shape our emotional and cognitive structures subordinate women while relentlessly upholding male privilege. Indeed, the entire cognitive, emotional, and linguistic landscape is permeated with languages, ideas, and perceptions that belittle, dehumanise, and marginalise women while at the same time presenting men as capable, competent, credible, authoritative, and knowledgeable. [...]

In Ethiopia, women's knowledge, expertise or opinions are rarely, if at all, solicited, both in private and public realms. » Source : Al Jazeera, The power of Ethiopia's gender-balanced cabinet, 19 octobre 2018 : www.aljazeera.com/indepth/opinion/power-ethiopia-gender-balanced-cabinet-181019110930577.html

Al, août 2021 :

« During the conflict that began on 4 November 2020 in Tigray — Ethiopia's northernmost region — **troops fighting in support of the federal government have committed widespread rape against ethnic Tigrayan women and girls. The perpetrators include members of the Eritrean Defense Forces (EDF), the Ethiopian National Defense Force (ENDF), the Amhara Regional Police Special Forces (ASF), and Fano, an informal Amhara militia group. Given the context, scale, and gravity of the sexual violence committed against women and girls in Tigray, the violations amount to war crimes and may amount to crimes against humanity.**

In this report, Amnesty International sets out the **overwhelming evidence it has collected showing that Ethiopian and Eritrean soldiers and members of allied militia are responsible for a pattern of rape and other forms of sexual violence in Tigray.** The organization is calling on the secretary-general of the United Nations to urgently send his Team of Experts on the Rule of Law and Sexual Violence in Conflict to the Tigray region — as provided for in UN Security Council resolution 1888.

The sexual violence that Amnesty International has documented has been accompanied by shocking levels of brutality, including beatings, death threats, and ethnic slurs. Some of the victims were held in captivity by the perpetrators for days and weeks, in circumstances constituting sexual slavery; others were raped in front of their children and other family members.

The prevalence of rape is hard to estimate, given that sexual violence is generally under-reported due to fear and stigma, and that the Ethiopian government has not granted international non-governmental human rights organizations access to the Tigray region to investigate these crimes. While many, possibly most, survivors of sexual violence have not been able to access medical care during the conflict, health facilities in Tigray registered 1,288 cases of sexual violence from February to April 2021, with doctors indicating that this is higher than in previous years and, in the overwhelming majority of cases, conflict related. Just one of these facilities recorded 376 cases of rape committed from the beginning of the conflict to 9 June 2021. Yet many of the survivors Amnesty International interviewed had not visited any health facilities at all, suggesting that these figures are likely to represent a small fraction of the total number of rapes committed. » Source: Amnesty International (AI), "I dont know if they realized I was a person", Rape and sexual violence in the conflict in Tigray, Ethiopia, août 2021: www.ecoi.net/en/file/local/2058045/AFR2545692021ENGLISH.PDF.

AUEA, 8 avril 2022 :

« Situation inside the Tigray region

Various sources reported that rape has been used a weapon of war against ethnic Tigrayan population. Survivors of rape described being assaulted by Ethiopian military forces, as well as Eritrean forces, Amhara Special Forces, and Fano militias. Survivors described being subjected to gang rape, in various settings, or during held in captivity for long time.

Tigrayan rape survivors have further claimed that they were verbally abused and humiliated for their ethnicity during the attacks, while some described being threatened that their bloodlines would be 'cleansed'. Amnesty International specifically noted that apart from rape, soldiers often subjected Tigrayan women and girls to 'brutal additional acts of torture and practices', including 'beatings, insults, threats, demeaning comments and ethnic slurs' that 'clearly aimed at terrorizing and humiliating their victims'. » [...] Source: European Union Agency for Asylum (AUEA), Ethiopia; Security situation in Tigray region, 8 avril 2022. p.21-24 : www.ecoi.net/en/file/local/2071043/2022_03_Q19_EUAA_COI_Query_Response_Ethiopia_Sec_Sit.pdf.

Bertelsmann Stiftung, 23 février 2022 :

« Although the new government proclaimed that it would support and employ more women, in general, women are still discriminated against in terms of access to education and health care. The majority of Ethiopian women are still mutilated. The official female labor force participation rate is 46.5%, nearly the same as 10 years ago. [...] »

Investment in research and development has stagnated at 0.3% of GDP. Girls and women suffer from gender discrimination. According to the Gender Parity Index, the ratio of female to male enrollment is 0.9 for primary education, 1.0 for secondary education and 0.5 for tertiary education. The lack of sanitary facilities for women (only 43% of schools have separate girls' latrines) is among the cultural barriers that keep women from exercising their right to equal education. » Source: Bertelsmann Stiftung, BTI 2022 Country Report Ethiopia, 23 février 2022, p.25,27: www.ecoi.net/en/file/local/2069708/country_report_2022_ETH.pdf.

CEDAW, 14 mars 2019 :

« Stéréotypes sexistes et pratiques préjudiciables »

Il s'inquiète également de la sous-déclaration des pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment des cas de mariages d'enfants, de mutilations génitales féminines et d'enlèvements, et de la prévalence de ces deux premiers phénomènes. En outre, le Comité est préoccupé car la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes continue de se heurter à certains obstacles : la perpétuation des stéréotypes sexistes, la limitation du rôle des femmes dans la société et certaines valeurs, attitudes et traditions culturelles profondément enracinées, y compris des formes de discrimination croisées, notamment contre les personnes atteintes d'albinisme. [...]

Violence à l'égard des femmes fondée sur le genre [...]

Cependant, le Comité reste préoccupé par le fait qu'en dépit de ces mesures, les femmes continuent d'être victimes de violence fondée sur le genre, notamment de violence familiale, de viol conjugal et de nouvelles formes de violence telles que les agressions à l'acide et le viol collectif. Il est également préoccupé par les points suivants :

- a) Il n'existe pas de loi d'ensemble exhaustive sur la violence fondée sur le genre, le viol conjugal n'a toujours pas été érigé en infraction et les circonstances atténuantes prévues à l'article 557 1)**
- b) du Code pénal peuvent toujours être retenues dans les affaires de violence familiale ; [...]**

- d) La formation sur la violence fondée sur le genre dispensée aux magistrats, aux procureurs, aux policiers et aux autres agents de la force publique est insuffisante ;
- e) Il n'existe pas de données ventilées sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre.

Emploi

Le Comité prend note de la mise en application de la loi no 1064/2017 sur les fonctionnaires de l'État fédéral, qui interdit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et garantit un congé de maternité de quatre mois. Le Comité prend note également de l'adoption de la politique nationale de protection sociale, en 2014, qui vise à promouvoir les droits socioéconomiques des femmes et la mise en oeuvre de mesures temporaires spéciales visant à encourager l'emploi des femmes. Il est néanmoins préoccupé par :

- a) **L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans le secteur privé et la proportion importante de femmes travaillant dans le secteur informel qui ne bénéficient d'aucune protection sociale ni de protection de leurs droits en tant que travailleuses ;**
- b) **L'absence de protection adéquate des travailleuses domestiques, qui sont particulièrement vulnérables face aux abus et à l'exploitation ;**
- c) **Les préjugés, la discrimination et le harcèlement sexuel dont les femmes font l'objet sur leur lieu de travail ; [...]**

Autonomisation et prestations économiques et sociales

Le Comité se félicite de l'entrée en vigueur, en 2017, de la stratégie nationale de promotion et d'autonomisation des femmes, qui vise à promouvoir la participation des femmes et leur autonomisation. Il constate toutefois avec préoccupation que **le nombre de femmes qui bénéficient de services de microcrédit et de prêts plus importants reste faible**, et s'inquiète également de l'absence d'évaluation de l'impact des services de microcrédit mis en place. Il est également préoccupé par l'absence de mécanisme assurant la coordination entre les structures qui interviennent dans l'attribution des microcrédits au niveau fédéral. [...]

Femmes rurales [...]

Il demeure toutefois préoccupé par la féminisation de la pauvreté dans les zones rurales et par le fait que de nombreux services ne soient pas disponibles ou soient difficilement accessibles pour les femmes vivant dans ces zones, en particulier dans les régions pastorales. Le Comité s'inquiète également du fait que la procédure de délivrance des certificats fonciers aux noms des deux époux ne soit pas encore mise en oeuvre à une échelle suffisante pour contribuer à l'autonomisation économique des femmes rurales.

» Source : Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Observations finales concernant le huitième rapport périodique de l'Éthiopie, 14 mars 2019 : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/ETH/CO/8&Lang=En

CISR, 10 juillet 2016 :

« Parmi les sources qu'elle a consultées dans les délais fixés, la Direction des recherches a trouvé peu d'information sur le traitement réservé aux femmes ayant des enfants nés hors mariage. Dans une entrevue avec Migrant-Rights.org, [traduction] « un forum de mobilisation

[en ligne] ayant pour but l'avancement des droits des travailleurs migrants au Moyen-Orient » (Migrant-Rights.org s.d.), **une représentante de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) affirme, en parlant des femmes qui sont revenues en Éthiopie de l'Arabie saoudite, que [traduction] « certaines femmes sont revenues avec des bébés ou des enfants nés hors mariage, ce qui est tabou dans une société conservatrice comme l'Éthiopie. Cela est tout simplement inacceptable et la plupart des femmes sont perçues comme des travailleuses du sexe » (Migrant-Rights.org 10 avr. 2014).** Selon l'article sur les déplacements et les stratégies de subsistance des jeunes travailleuses du sexe en Éthiopie, **une jeune fille de 17 ans a signalé qu'elle était tombée enceinte et avait eu un enfant en dixième année et que, parce qu'elle était encore aux études et célibataire, ses parents l'ont expulsée du domicile familial** (van Blerk 19 janv. 2016, 418). Parmi les sources qu'elle a consultées dans les délais fixés, la Direction des recherches n'a trouvé aucun renseignement allant dans le même sens, ni aucune information additionnelle. » Source: Canada: Immigration and Refugee Board of Canada (IRB), Éthiopie : information sur le traitement réservé aux travailleuses du sexe par la société et les autorités, y compris les arrestations, les poursuites et les déclarations de culpabilité; le traitement réservé par la société et les autorités aux femmes ayant des enfants nés hors mariage (2014-juin 2016), 10 juillet 2016: www.refworld.org/docid/58d5395b4.html.

Debsu Dejene N., mars 2009 :

« Female-headed households today lack male labor for farming and herding. If they remain single, they usually do not have the sufficient number of children which agropastoralism requires. With expanding agriculture, households have to split labor between herding and farming. Because of the shortage of labor, female-headed households depend only on hand-hoes for farming and live in persistent food insecurity while male-headed households use hand-hoes as a supplement to ox-drawn farming. Hand-hoes may be used when the farmland is too hard to plow, when the location of the farmland is on the hill side, or when there is surplus labor in the household to assist oxen. » Source : Debsu, Dejene N., Gender and culture in southern Ethiopia: an ethnographic analysis of Guji-Oromo women's customary rights, African Study Monographs, 30(1): 15-36, mars 2009 : http://jambo.africa.kyoto-u.ac.jp/kiroku/asm_normal/abstracts/pdf/30-1/DEBSU.pdf.

Freedom House, 24 février 2022 :

« A joint investigation into human rights abuses in Tigray conducted by the UN Human Rights Office and the Ethiopian Human Rights Commission (EHRC) confirmed several violations that took place between November 2020 and June 2021, concluding that some “may amount to crimes against humanity and war crimes.” While most reported civilian attacks in Tigray were perpetrated by EDF and ENDF members, one of the earliest and most deadly, in the town of Mai-Kadra, is believed to have been perpetrated by Tigrayan forces against Amhara civilians. The scope of the joint UN-EHRC investigation did not cover areas outside of Tigray in Amhara and Afar during the months during which the TDF took the offensive southward. Several recent reports of TDF fighters indiscriminately killing civilians and perpetrating sexual abuse have emerged from the Amhara and Afar regions. In early 2021, the United Nations warned of alarming accounts of rape and sexual violence occurring in Tigray during the conflict. While the government convicted 3 soldiers of rape and brought charges against another 53, witness accounts from the region suggest the abuse is more widespread than what the government has acknowledged. [...]

Women face discrimination in education. A gender gap persists in many aspects of economic life including women's wages relative to their male counterparts in similar positions; according to the World Bank's Gender Innovation Lab, women have far lower wage incomes (44 percent lower) and business sales (79 percent lower) than do men. [...]

Legislation protects women's rights, but these rights are routinely violated in practice. Enforcement of laws against rape and domestic abuse is inconsistent, and cases routinely stall in the courts. » Source: Freedom House: Freedom in the World 2022 - Ethiopia, 24 février 2022: www.ecoi.net/en/document/2068729.html.

Freedom House, 4 février 2019 :

« Legislation protects women's rights, but these rights are routinely violated in practice. Enforcement of laws against rape and domestic abuse is inconsistent, and cases routinely stall in the courts. In 2018, a joint research project conducted by academics at Debre Markos University in Ethiopia and the University of Queensland in Australia concluded that almost half of Ethiopian women become victims of gender-based violence in their lifetimes. » Source : Freedom House, Freedom in the World 2019 - Ethiopia, 4 février 2019 : www.ecoi.net/en/document/2002612.html.

GPC, juin 2022 :

« Gender-based violence, specifically conflict-related sexual violence, has been reported in the context of the Tigray conflict in November 2020 and subsequent fighting in Amhara and Afar. The EHRC/OHCHR joint investigation has documented different forms of sexual violence against women and girls, including rape, gang rape and intentional transmission of HIV, committed in Tigray by all parties involved in the conflict. Women and girls were targeted on the basis of their alleged or actual association – usually family ties – with members of the opposing armed forces. In some cases, family members witnessed, or were forced to witness, the sexual abuse. [...]

The conflicts in Tigray, Amhara, Afar, Benishangul Gumuz, Oromia and SNNP regions significantly increased GBV risks, especially for women and girls. According to the Health Cluster, 16,698 survivors of GBV accessed or were referred to medical services in 2021, with women and girls accounting for the majority of survivors. The actual number of GBV cases is probably higher given under-reporting of GBV both at the national and sub-national levels, mainly due to stigma and fear of retaliation.

Not everyone targeted with conflict-related sexual violence (CRSV) survives. Those that do, specifically women and children, are highly vulnerable during movements and displacement, in particular when they also suffered the loss of the breadwinner or head of household. The limited access to basic services, together with the general inadequacy of shelters and housing facilities, increases exposure to GBV, exploitation and to negative coping mechanisms, such as sex work or early marriage. In Tigray, protection monitoring recorded cases of survival sex due to lack of food and cash among female IDPs and refugees, particularly single women heading households. [...] » Source: Global Protection Cluster (GPC), Protection Analysis Update, juin 2022, Ethiopia, juin 2022: www.ecoi.net/en/file/local/2074818/PAU_Ethiopia_FINAL-17.6.2022.pdf.

Mossa Endris Ahmed, 2013 :

« Rural FHHs are nowadays increasing from time to time in the area. One fourth of the population of Libo Kemkem Woreda is FHHs. On the contrast, they are resource poor segments of the society. For example, **the most productive resources such as land, labor, oxen, and capital are the means to sustain once life in the rural areas; however, most FHHs with the exception of land lack these resources.** Their counterparts, MHHs are better off than FHHs in access to and control over productive assets; however, the resources are not equally distributed throughout households. Though the land owning pattern between the MHH and FHH does not show much variation (0.907 and 0.888 hectare) **the other inputs like male adult labor, oxen, capital, and cultural taboo are critical in drifting the FHH to poverty stricken vulnerability.** Moreover, lack of labor and oxen forced FHHs to rent/sharecrop out their farmlands. The probit model and independent T-test results show that the variables of labor, oxen, and capital have effect on vulnerability. [...]

In sum, FHHs face challenges while carrying out different activities. Lack of male income earner, child rising, limited job opportunities and feeble social supports were major constraints that FHHs are facing. [...] » Source : Mossa, Endris Ahmed, *Poverty and Livelihoods Strategies of Female-Headed Households : The Case of Libo Kemkem Woreda, South Gondar, Bahir Dar University, 2013* : <https://shodhgangotri.inflibnet.ac.in/bitstream/123456789/1875/1/3522.pdf>.

Setaweet Movement & DAWN, février 2019 :

« **Sexist attitudes and a prevalent acceptance of violence as a norm result in large gaps in the provision of appropriate services by police officers who on occasion have been accused of rape themselves and who routinely victim-blame survivors. The Women and Children Units within Police Stations have availed some services, but survivors of sexual violence, even within urban areas, often have no idea where to go to get services, or what their rights entail.** » Source : Setaweet Movement; DAWN - Development Alternatives for a New Era (Author), published by CEDAW – UN Committee on the Elimination of Discrimination Against Women: Gender at the Juncture of Political Reform; Shadow Report to the CEDAW Committee; Review of the 8th Periodic Report on Ethiopia, février 2019 : www.ecoi.net/en/file/local/1458432/1930_1551354573_int-cedaw-css-eth-33740-e.doc.

Tadesse Selamawit, juillet 2018 :

« **Unmarried women are blamed because people think they must have some character problem to remain single.. Morris et al. (2004) stress this idea by saying unmarried persons often are viewed as responsible for their single status people think they are single because of their promiscuity, immaturity, self-centeredness, or a lack of personal discipline.** [...]

Single women are mostly perceived negatively by others and people conclude they are still single because they have some personality difficulty. And such kinds of perceptions make single women to isolate themselves from others (family, friends, colleagues or strangers) which create difficulties on their relation with them. » Source : Tadesse, Selamawit, *Lived Experience of Unmarried Women Above the Age of Thirty Living in Addis*

Ababa City, Addis Ababa University, juillet 2018: <http://etd.aau.edu.et/bitstream/handle/123456789/15610/59.%20Selamawit%20Tadesse.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

The Artic University of Norway, 24 février 2014 :

« *Women who run their households alone have different opportunities to succeed in managing their families. In rural Ethiopia the women's status is to a great extent determined by the surrounding society. [...]*

Ethiopia has modern laws against discriminating women. They are allowed to divorce, to own land and they are entitled to inherit. But the problem is that traditions are even stronger. In these rural areas the traditional customs regulate the lives of the inhabitants - and the men benefit from them. The traditions are strong and very difficult to change, Tizita [a researcher] says, and continues: A woman without a man has three opportunities; she can give the children to the in-laws, she can bring her children and leave the community or she can stay and try to fight for her household. Some women - especially the young ones without too many children - would have enough social or economic capital to be able to re-marry. That would give her higher status and more symbolic capital, but in many cases less control of her property and economic capital. » Source: The Artic University of Norway, Challenging for women to be the head of a household in Ethiopia, 24 février 2014 : https://en.uit.no/nyheter/artikkel?p_document_id=366225&p_dim=88183

Tura Hussein Ahmed, juin 2014 :

« *Access to Land by Different Groups of Women*

Different groups of women comprise women within polygamous marriages, widows, divorcees and single/unmarried women in the study area. Access rights of these women are affected by community practices. [...]

Information obtained on single/unmarried women's access to abandoned or unoccupied land from interviews with LAC members show that abandoned or unoccupied land is not distributed to single/unmarried women. LAC members mentioned that single/unmarried women did not apply to get land when abandoned or unoccupied land is distributed in kebeles. Means of landholding for unmarried/single women is through inheritance or government redistribution of abandoned or unoccupied land. Findings reflect that single/unmarried women's access to abandoned or unoccupied land is not realized. The patrilineal inheritance system disfavors women in terms of land acquisition through inheritance because women are not considered as custodians of family property in community practices. » Source : Tura, Hussein Ahmed, A Woman's Right to and Control over Rural Land in Ethiopia: The Law and the Practice, International Journal of Gender and Women's Studies Vol.2(2), juin 2014 : http://ijgws.com/journals/ijgws/Vol_2_No_2_June_2014/8.pdf.

UN HRC, 4 mars 2019 :

« ***JS12 [organisations de la société civile éthiopienne] stated that discriminatory recruitment practices against women on grounds of pregnancy and marital status had been prevalent and hampered women's access to employment. [...]***

JS12 stated that women had experienced discrimination in marriage and family life. Customary and religious traditions, practices, and norms were deeply patriarchal and discriminatory towards women and prevalent in many parts of the country. They regulated the requirements and procedures that needed to be satisfied during the formation of a marriage, the role of women during the marriage, remedies in relation to divorce, and issues of inheritance. » Source : Human Rights Council Working Group on the Universal Periodic Review Thirty-third session, Summary of Stakeholders' submissions on Ethiopia, 4 mars 2019: www.ecoi.net/en/file/local/2007145/a_hrc_wg.6_33_eth_3_E.pdf.

USDOS, 12 avril 2022 :

« Rape and Domestic Violence: The law criminalizes rape and provides for a penalty of five to 20 years' imprisonment if convicted, depending on the severity of the case. The law does not expressly address spousal rape. The government did not fully enforce the law. The law generally covers violence against a marriage partner or a person cohabiting in an irregular union without specifically mentioning spousal rape. Some judges interpreted this article to cover spousal rape cases, but others overlooked such cases. [...]

There were numerous reports that parties to the conflict in the northern part of the country engaged in widespread sexual and gender-based violence (see section 1.g.). [...]

Domestic violence is illegal, but government enforcement of the law was inconsistent. Depending on the severity of injuries inflicted, penalties for conviction ranged from small monetary fines to 15 years' imprisonment. Domestic violence, including spousal abuse, was a pervasive social problem. According to the 2016 Demographic and Health Survey (DHS), 34 percent of married women and girls between ages 15 and 49 had experienced physical, sexual, or emotional violence from spouses. [...]

Sexual Harassment: Sexual harassment was widespread. The law prescribes penalties of 18 to 24 months' imprisonment, but authorities generally did not enforce the law. During the year the Confederation of Ethiopian Trade Unions in collaboration with EWLA established a gender-based violence/sexual harassment reporting desk in several industrial parks. [...]

Discrimination: The law gives equal rights to women and men. Women and men have the same rights entering marriage, during marriage, and at the time of divorce. Discrimination against women was widespread. It was most acute in rural areas, where an estimated 80 percent of the population lived. Traditional courts applied customary law in economic and social relationships.

All federal and regional land laws empower women to access government land. Inheritance laws enable widows to inherit joint property acquired during marriage; however, enforcement of both legal provisions was uneven.

Women's access to gainful employment, credit, and the opportunity to own or manage a business was limited by fewer educational opportunities and by legal restrictions on women's employment. These restrictions include limitations on working in occupations

deemed dangerous and in specific industries such as mining and agriculture. There were several initiatives aimed at increasing women's access to these critical economic empowerment tools. [...] » Source: US Department of State (USDOS): 2021 Country Report on Human Rights Practices: Ethiopia, 12 April 2022: www.ecoi.net/en/document/2071171.html

PAM, janvier 2022 :

« The food security situation in the Tigray Region is worrisome, with 83 percent of households being food insecure – 4.6 million people. This represents a sharp increase compared with pre-crisis period in October 2020, when 0.4 million people were suffering from food insecurity. [...] »

A higher proportion of female-headed households are food insecure compared to household headed by males (89 vs. 81 percent). This is driven by the limited economic capacities and/or opportunities for women to generate income. As a result, households headed by females have poorer diets compared to those headed by males (65 vs 53 percent, respectively). [...]

*Findings suggest that female-headed households were slightly more likely to rely on community support as their primary food source (29 percent as compared to 17 percent of their male-headed counterparts) as well as their primary income source (40 percent as compared to 28 percent of their male-headed counterparts). On the other hand, 23 percent of male-headed households reported selling their own produce as their main source of income compared to 12 percent of female-headed households, suggesting **female-headed households may be prone to economic vulnerability due to a higher dependency on less reliable food and income sources.** » Source: Programme alimentaire mondial (PAM), Emergency Food Security Assessment: Tigray Region, Ethiopia - January 2022, janvier 2022, p.5, 15: www.ecoi.net/en/file/local/2067222/WFP-0000136281.pdf.*

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est l'association faîtière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Éthiopie ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter.